

# FICHE DE DÉPÔT D'IDÉE

du 6 avril au 6 juin 2021



## Qui êtes-vous?\*

- Un collectif de citoyens       Une association  
 Un particulier

Nom de l'association ou du collectif

.....

## Contact (pour les mineurs indiquez les coordonnées du référent majeur)

Nom .....

Prénom .....

Tél. ....

Mél. .... @ .....

## Projet jeune

- OUI       NON

### Qu'est-ce qu'un projet jeune ?

Un projet jeune est une idée déposée par un ou plusieurs jeunes, de 7 à 20 ans. Si le jeune est mineur ou le groupe de jeunes ne comprend que des mineurs, un référent majeur est nécessaire (par exemple : un parent, un enseignant, un animateur, etc.).

## VOTRE IDÉE

**Donnez un titre à votre idée** .....

### Décrivez votre idée

Pour préciser votre idée, la rendre réaliste, solide et attrayante, voici quelques exemples de questions que vous pouvez vous poser :  
À qui s'adresse mon idée ? À quel(s) public(s) ? À quel(s) besoin(s) répond-elle ? Où mon idée pourrait-elle être localisée (commune, quartier, adresse) ?  
Comment cette idée pourrait-elle être mise en œuvre ? Est-ce que cette idée nécessitera une gestion future ? Par qui et comment ?

**Pour vous aider, consultez le guide du porteur de projet sur [budgetparticipatif.landes.fr](http://budgetparticipatif.landes.fr)**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Dans quelle commune votre idée pourrait-elle être mise en œuvre?\***

.....

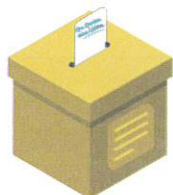
**Selon vous, quel serait le coût pour mettre en œuvre votre idée ?**

..... €

\* Ces informations sont indispensables pour l'étude de votre idée. Les services du Département pourront être amenés à vous contacter.

## Où déposer le formulaire ?

**dans les mairies, sièges des  
communautés de communes et  
maisons landaises de la solidarité**



**par mail**



**bpc40@landes.fr**

**par courrier**



**Budget Participatif  
Citoyen des Landes**

Département des Landes  
23 rue Victor Hugo  
40025 Mont-de-Marsan cedex

Vous pouvez également soumettre  
vos idées sur :

**[budgetparticipatif.landes.fr](https://budgetparticipatif.landes.fr)** 



Les Landes, le Département 

Nous vous remercions de votre participation.

Les informations personnelles recueillies dans le cadre de l'organisation du Budget Participatif Citoyen pour le Département des Landes, avec le consentement des participants, ont pour finalité la co-construction d'opérations citoyennes par la mise à disposition d'1,5 million d'euros au profit des usagers landais, la communication institutionnelle sur le dispositif et l'établissement d'éléments statistiques, notamment en vue de l'évaluation du dispositif. Le participant pourra à tout moment retirer son consentement en le signifiant par mail à [bpc40@landes.fr](mailto:bpc40@landes.fr). En cas de retrait du consentement, l'idée ne pourra plus être exploitée dans le cadre du Budget Participatif Citoyen. Les données personnelles fournies peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et d'un traitement papier et ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée ou de profilage. Elles ne sont conservées que dans la limite imposée par la finalité du traitement.

Le Département est le responsable du traitement et les destinataires des données sont les suivants : les agents du Département des Landes. Aucune donnée collectée ne fait l'objet d'un transfert en dehors de l'Union Européenne.

Le Département a désigné un Délégué à la Protection des Données que le participant pourra joindre par courriel à l'adresse suivante : [dpd@landes.fr](mailto:dpd@landes.fr). Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au règlement européen n° 2016/679, le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données ou de limitation du traitement. Le participant peut également pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ses données et donner des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données après son décès. Le participant dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).